

Les personnels du collège et leur fonction

La Principale :

C'est la plus haute autorité du Collège. Elle dirige, gère, organise et anime la vie du collège. Elle met en œuvre des décisions pédagogiques, éducatives et administratives en cohérence avec les orientations données par l'Éducation Nationale. Elle est la garante des droits et devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire.

Le Principal adjoint :

Il seconde et assiste le Principal et a les mêmes fonctions, les responsabilités financières en moins.

Le Gestionnaire :

Il prépare et gère le budget du Collège. Il s'occupe de tous les problèmes matériels, veille à l'entretien du Collège et organise le travail des agents de service, tout cela en accord avec la Principale.

Les Conseillers Principaux d'Éducation (C.P.E.) :

Leur rôle consiste à veiller à la discipline et au contrôle des absences. Ils organisent le travail des surveillants et des autres personnels qui sont affectés à la Vie Scolaire. Ils participent à l'animation du Collège et collaborent avec les enseignants pour assurer un suivi individuel de l'élève. Ils s'occupent de la formation des délégués élèves.

Les Surveillants :

Leur fonction essentielle consiste à "surveiller" partout dans l'Établissement les élèves lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité de leurs professeurs. Ils assurent la stricte application du règlement intérieur pour la protection des biens et la sécurité des élèves. Ils sont dans la cour, en permanence, au C.D.I., à la cantine, sous le préau, devant le portail du collège, etc. Ils peuvent aider aux devoirs, donner des conseils, ou renforcer l'encadrement à l'occasion de certaines activités pédagogiques (sorties scolaires). Ils peuvent également intervenir activement dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Ils sont placés sous l'autorité directe des Conseillers Principaux d'Éducation.

Le Professeur Documentaliste :

Le professeur documentaliste a pour tâche la gestion du fonds documentaire à travers une politique d'acquisition déterminée en partenariat avec l'équipe éducative, l'administration et les attentes des élèves. En tant qu'enseignante, la documentaliste assure des séances pédagogiques, accueille quotidiennement les élèves et les forme dans le domaine de l'info documentation. Il s'agit de rendre l'élève autonome, responsable et citoyen vis-à-vis de l'information tant dans les recherches documentaires (via BCDI ou à partir des moteurs de recherche) que dans la réalisation de projets (individuels ou collectifs). Elle coopère ainsi avec les professeurs de discipline, anime les clubs qui se déroulent au CDI et assure la promotion de la lecture à travers différentes actions culturelles.

Le professeur documentaliste est à la disposition de tous et de chacun pour apporter son aide et ses compétences. Elle est assisté par **une aide documentaliste**.

Les Professeurs :

Leur principale mission est l'enseignement, mais ils participent aussi à des activités d'éducation et d'animation.

Les Secrétaires de Direction :

Elles aident l'équipe de Direction et d'Intendance dans les tâches administratives. Elles sont l'intermédiaire entre l'ensemble de la communauté scolaire et l'Administration.

Le secrétariat d'Intendance :

S'occupe essentiellement des aspects financiers. C'est là qu'il faut s'adresser, pour le règlement d'un manuel scolaire perdu, le dossier de bourses ou d'une dégradation quelconque.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue :

Il informe les élèves et leurs parents sur les diverses possibilités d'orientation scolaire et professionnelle. Il aide les élèves à préparer leur projet professionnel, en fonction de leurs souhaits, de leurs aptitudes et aussi des possibilités existantes. Il n'est pas toujours présente au collège; Il assure des permanences. Pour le rencontrer il faut prendre rendez-vous après du secrétariat de Scolarité.

L'Assistante Sociale :

Elle écoute, aide et conseille pour l'ensemble des difficultés sociales que peut rencontrer un élève ou sa famille. Une de ses missions principales est la protection des mineurs en danger. Elle fait partie de l'équipe de médiation et de prévention(cellule de veille). Elle n'est pas toujours présent au collège. Elle assure des permanences sans prise de rendez-vous.

L'Infirmier :

Il assure une permanence périodique et accueille les élèves. il donne les soins d'urgence, éduque à la santé et à la prévention. Il peut animer, en collaboration avec certains enseignants, des campagnes d'information et de prévention anti-tabac, anti-drogue, sur la maltraitance, sur l'hygiène alimentaire, etc. Il n'est pas toujours présent au collège; il assure une permanence.

Les Agents de service :

Ils sont responsables de l'entretien de tous les locaux du collège. Comme leur fonction l'indique bien, les agents sont là pour entretenir et non pour ramasser ou nettoyer la saleté des autres (en particulier celles des élèves). Il appartient, en effet, à chacun de contribuer à la propreté du collège. Ils sont placés sous l'autorité directe de la Gestionnaire.

Les Représentants des Parents d'Elèves :

Ils ne font pas partie, à proprement parler, du personnel du collège. Cependant, ceux élus au sein de leur association jouent un rôle important dans la vie du collège en suivant les résultats scolaires et en participant à toutes les instances: rencontres parents-professeurs, conseils de classe, conseils d'administration, conseils de discipline, etc.